

DU FORT DE VAUJOURS AU BOIS DE GUISY

Commission de Suivi de Site

Le Raincy - 03 février 2022

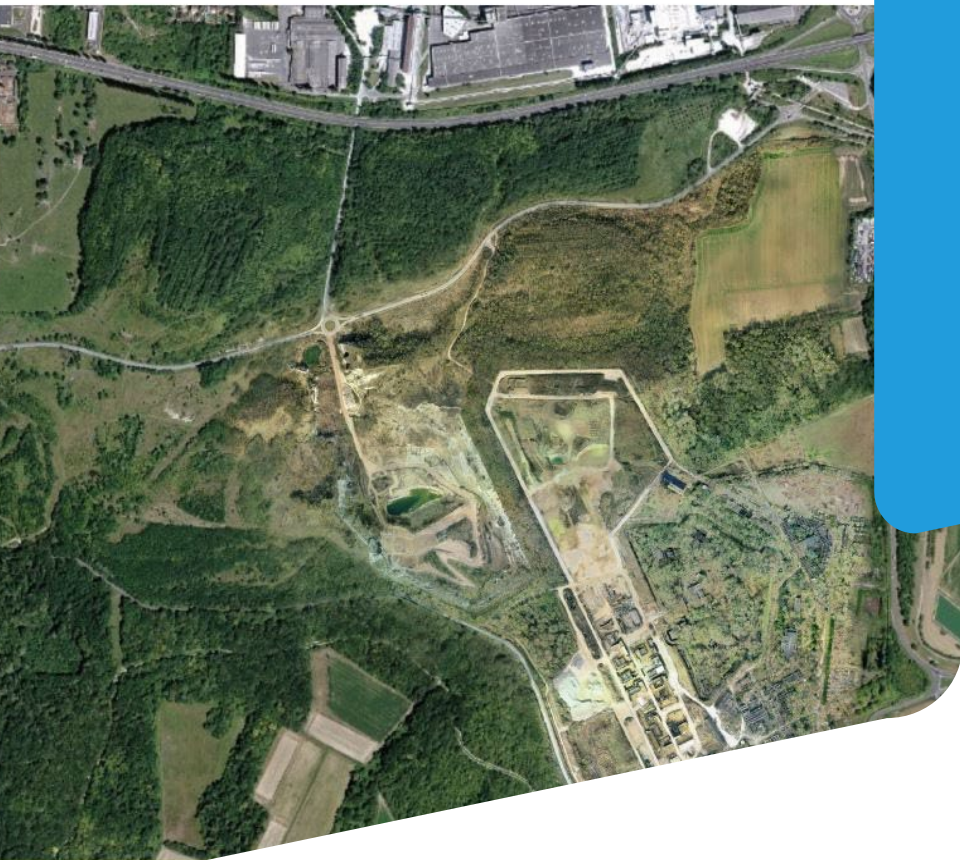




AGENDA

1. Etat d'avancement du projet : instruction du DDAE
2. Bilan environnemental du site
 - Point sur le chantier et le suivi environnemental
 - Etude épidémiologique (Pr. de Vathaire)
3. Bilan de la phase de dépollution (ASN) et rapport de visite d'inspection
4. Fosse d'Aiguisy
5. Questions diverses

Tierce-expertise produits chimiques



1.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET : INSTRUCTION DU DDAE

Dossier v1 déposé le 23 septembre 2019 à la préfecture de Bobigny

LE DOSSIER GÉNÉRAL D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE COMPREND :

1 - Les pièces communes aux différents volets de la procédure :

➡ TOME 1 : Demande d'autorisation environnementale ;

▶ Annexes de la demande d'autorisation environnementale (en 3 parties)

➡ TOME 2 : Évaluation environnementale - étude d'impact :

- Partie 1 - Résumé non technique
- Partie 2 - Auteurs, Description du projet, Description des méthodes,
- Partie 3 - Description des aspects pertinents de l'environnement et des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet ;
- Partie 4 - Description des incidences notables et mesures pour éviter réduire ou compenser les effets négatifs [...] ;

▶ Annexes de l'évaluation environnementale (en 5 parties)

2- Les pièces spécifiques aux différents volets de la procédure :

➡ TOME 3 : Éléments spécifiques au volet ICPE ;

▶ Annexes de l'évaluation environnementale (en 1 partie)

➡ TOME 4 : Éléments spécifiques au volet Défrichement ;

➡ TOME 5 : Éléments spécifiques au volet dérogation « Espèces et habitats protégés » (en 2 parties) ;

➡ PLAN 1 : Plan d'ensemble.

Annexes Tome 1

ANNEXES PARTIE 1

ANNEXE 1 - Extrait Kbis
ANNEXE 2 - Documents de maîtrise foncière
ANNEXE 3 - Mémoire technique
ANNEXE 4 - Procédure « Qualité des Remblais » de la société Placoplatre
ANNEXE 5 - Procédure en cas de déclenchement du portique de détection de radioactivité (GINGER NUDEC)
ANNEXE 6 - Procédure en cas de découverte d'objets contaminés lors de la découverte (GINGER NUDEC)
ANNEXE 7 - Plan de tir type
ANNEXE 8 - Avis des Maires concernant la remise en état

ANNEXES PARTIE 2

ANNEXE 9- Diagnostic radiologique des tas de terres de remblais (Ginger DELEO)
ANNEXE 10 - Dossier d'ouvrage exécuté

ANNEXES PARTIE 3

ANNEXE 11 - Protocole de suivi radiologique

Annexes Tome 2

ANNEXES PARTIE 1

ANNEXE 1 - Stabilité LREP - première phase
ANNEXE 2 - Stabilité LREP - deuxième phase
ANNEXE 3 - Stabilité - recommandation pour la transformation des vieux cavages Nord
ANNEXE 4 - Étude de la stabilité de la fosse aiguë

ANNEXES PARTIE 2

ANNEXE 5 - Plan de gestion

ANNEXES PARTIE 3

ANNEXE 6 - Évaluation des risques sanitaires (Ginger burgeap)
ANNEXE 7 - Réalisation d'une évaluation des expositions radiologiques
Définition du terme source (Ginger DELEO)
ANNEXE 8 - Réalisation d'une évaluation des expositions radiologiques
Schéma conceptuel (Ginger DELEO)
ANNEXE 9 - Réalisation d'une évaluation des expositions radiologiques
Évaluation dosimétrique (Ginger DELEO)

ANNEXES PARTIE 4

ANNEXE 10 - Étude acoustique (VENATHEC)
ANNEXE 11 - Étude de vibration (EGIDE)
ANNEXE 12 - Étude d'impact sur le trafic (CDVIA)
ANNEXE 13 - Quantification des émissions de gaz à effet de serre sur le projet (CITEPA)
ANNEXE 14 - Diagnostic sylvicole (Jean de Grandcourt)
ANNEXE 15 - Concertation préalable

ANNEXES PARTIE 5

ANNEXE 16 - Étude d'impact hydrogéologique et hydraulique (ANTEA GROUP)
ANNEXE 17 - Étude hydrogéologique du remblais de la fosse d'Aigussy (GINGER BURGEAP)
ANNEXE 18 - Synthèse des campagnes de suivi des eaux souterraines et superficielles (ANTEA GROUP)

Annexes Tome 3

ANNEXE 1 - Accidentologie
ANNEXE 2 - Capacités techniques et financières

RAPPEL: ÉTUDE D'IMPACT DU DDAE

Prise en compte des écoulements de surface :

⇒ Etude d'impact hydrogéologique et hydraulique - Antéa Group – Annexe 16 du dossier

Rappel des informations fournies dans la CSS du 19 février 2019:

- **Présentation de l'étude d'impact par le cabinet Greuzat :**

« Etude hydraulique a été dimensionnée avec des bassins de retenue qui permettront d'assurer la gestion des eaux pluviales »

- **Extrait du CR de la CSS du 19/02/19**

Lors de la présentation de la remise en état prévu, l'association France nature environnement remarque que la fosse d'Aiguisy sert actuellement de bassin de rétention des eaux. Le cabinet Greuzat répond qu'une étude hydraulique a été dimensionnée avec des bassins de retenue qui permettront d'assurer la gestion des eaux pluviales. En fonction des nécessités de rétention le plan de remise en état s'adaptera afin de ne pas impacter l'aval.

EVALUATION EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE

Domaine	Points de sensibilité	Réponses apportées
Poussières	Habitations au plus près à 600 m (250 m en cas de poursuite de l'exploitation)	Evaluation des risques sanitaires (exploitation et remblayage) Mise en place d'un plan de surveillance des émissions Mesures (arrosage des pistes, concasseur en fosse, etc.)
Eaux superficielles	Modification/augmentation du bassin versant récupéré par la carrière	<u>Pendant l'exploitation</u> : Gestion des eaux en fond de fouille et rejet à débit limité vers l'usine Placoplatre (similaire au fonctionnement actuel) <u>Après remise en état</u> : Gestion des eaux dans un cheminement de bassins/ZH et rejet à débit limité vers l'usine Placoplatre
Eaux souterraines	Nappe de Brie	Suppression de la nappe au droit du site mais effet très faible sur les écoulements en dehors. Nappe non exploitée pour l'AEP
	Nappe de l'éocène supérieur	Maintien des argiles rendant captif cette nappe Nappe non exploitée pour l'AEP (3 captages dans un rayon de 5 km prélevant dans la nappe sous-jacente de l'Yprésien à plus de 100 m de profondeur).
	Toutes nappes	Evaluation des risques sanitaires (exploitation et remblayage) Maintien d'un réseau de piézomètres de suivi pendant l'exploitation
Trafic	Production en direction de l'usine de Vaujours	Pas de circulation pour les matériaux produits (pistes internes) Maintien de la production actuelle de l'usine vers la RN 3
	Apports extérieurs depuis la RD 84 (accès déjà existant)	Démarrage du remblayage à partir de la 18 ^{ème} année d'exploitation

37 /



Par ailleurs les données sont présentes dans les annexes du dossier qui sera mis à disposition lors de l'enquête publique



Avis des services de l'état reçus entre le 22.11.2019 et le 10.02.2020

Réponses transmises le 20 mai 2020 : DDAE version 2

- 05.08.2020 : avis complémentaire SNPR → réponses transmises le 02.11.2020
- 09.10.2020 : avis complémentaire DRIEE → réponses transmises le 11.11.2020
- 12.10.2020 : avis complémentaire DDT → réponses transmises le 14.11.2020
- 17.11.2020 : avis complémentaire SNPR_2 → réponses transmises le 14.12.2020
- 18.11. 2019 : 1^{er} avis ARS → réponse juillet 2020 et tierce expertise du 30.07.20
→ levée des réserves de l'ARS le 23.10.2020

Sur l'évaluation des risques sanitaires

L'INERIS a été sollicité afin de répondre à des questions spécifiques posées par la Préfecture

- **Rapport INERIS du 30.07.2020**

Au vu de l'analyse de l'INERIS, les conclusions de l'ERS ne sont pas remises en cause.

Concernant l'interprétation des milieux, la conclusion est que l'état des milieux eau et air est compatible avec les usages industriel et résidentiel.

➤ **L'évaluation des risques sanitaires (hors sujet radiologique) :**

- pertinence et robustesse du schéma conceptuel (source d'exposition, voies d'exposition, populations exposées), des données relatives à l'état initial du site, aux effets cumulés et des modélisations effectuées ;
- les mesures de suivi de l'environnement proposées durant, en particulier, la phase des premiers mètres de découverte des terres sont-elles suffisantes ?
- d'autres mesures pérennes de suivi des impacts devraient-elles être mises en place ?
- les méthodes retenues dans le plan de gestion des sols sont-elles correctement appréhendées dans l'évaluation des risques sanitaires ?

Autres questions spécifiques :

- 1 – N'aurait-il pas été plus pertinent d'évaluer le risque d'inhalation de gaz polluants sur la base notamment de mesures de gaz de sols ?
- 2 – La gestion du risque amiante est-elle bien appréhendée ?
- 3 – Le choix des valeurs toxicologiques de référence est-il judicieux ?
- 4 – Les concentrations résiduelles dans les milieux d'exposition sont-elles bien évaluées ?
- 5 – Les données disponibles sur l'état initial de l'environnement sont-elles correctement prises en compte dans l'ERS (pour tous les milieux) ? Sont-elles par ailleurs suffisantes ? En particulier, ne serait-il pas plus pertinent d'évaluer l'exposition et le risque sanitaire en prenant en compte les pollutions des sols déjà existantes, et notamment évaluées par la société SITA/Suez suite à un incendie survenu sur son site fin février 2013 ?
- 6 – L'ERS prend-elle suffisamment en compte d'éventuelles découvertes fortuites de pollution, notamment des sols ?

Les recommandations formulées dans l'ERS, et jugées pertinentes par la TE, ont été intégrées au DDAE.

Sur la géométrie des fronts d'excavation

- 22 juin & 09 septembre 2020 : 2 rapports d'expertise sur des rapports de BG → compléments demandés
- Nov. 2020 : investigations complémentaires réalisées (sondages)
- 3 nouveaux rapports de BG (analyse des reconnaissances géotechniques et des mesures piézométriques, les conditions de stabilité du talus et **la stabilité du profil type des talus de la fosse**) → transmis à l'INERIS entre le 02.04.2021 et le 14.06.2021
- **15.10.2021 : rapport de finalisation de la tierce expertise de l'INERIS**

« les rapports fournissent les éléments nécessaires à une évaluation de la stabilité basée sur des caractérisations géotechniques locales, et quantifiées. Les éléments sont complétés par la prise en compte d'hypothèses relatives aux conditions hydrauliques ... C'est sur cette base que l'état de stabilité d'un des profils de la fosse a été réévalué dans les dernières études.

... l'évaluation de la stabilité, basée sur la caractérisation des matériaux en laboratoire, est adaptée aux enjeux. »

Recommandations intégrées au DDAE

IRSN sollicitée par l'ASN concernant les dispositions relatives à la radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement

- 05.11.2020 : rapport de l'IRSN remis à l'ASN
- **11.05.2021 : avis de l'ASN** → 4 recommandations formulées
- Compléments intégrés au DDAE

Les cavages de la fosse d'Aiguisy sont :

- des cavités résiduelles anthropiques récentes ($\Rightarrow$ bordure de la fosse d'exploitation à ciel ouvert dans les années $\sim$ 1982 à 1992)
- en grande partie remblayés à l'Est (coté FDV) et en l'état au Nord et à l'Ouest (emprises Placoplatre). Expertise BG sur la tenue géotechnique de ces cavages: secteurs à sécuriser au nord et à l'ouest.
- cavages Est $\sim$ 5 000 m², Ouest $\sim$ 10 700 m² et Nord $\sim$ 8 500 m²



Prise en compte des chiroptères dans le DDAE → mesures de réduction proposées dans les cavages nord : aménagements artificiels pour l'hibernation et hibernaculum

31.07.2021 : avis défavorable du CNPN sur la demande de dérogation « espèces protégées »
⇒ Evitement d'une partie des cavages souhaité (*préservation des gîtes potentiels pour l'hibernation et l'activité de swarming*)

03.11.2021 : propositions de Placoplatre transmises au SNPR → nouvelles actions proposées :
⇒ Amélioration des mesures de réduction sur les cavages nord et augmentation des espaces aménageables
⇒ Préservation de 5000 m² (les + stables) dans les cavages ouest avec création d'un ouvrage spécifique (busage de gros diamètre) pour l'accès aux cavages (investissement majeur)

06.01.2022 : avis du CNPN favorable avifaune et défavorable chiroptères

⇒ Le CNPN a apprécié la clarté des réponses et les précisions apportées. Il note également les nouvelles propositions en matière de réduction et compensation :

- Optimisation des mesures de réduction (cavages nord) / maintien de l'activité de swarming
- Mise en œuvre d'une mesure compensatoire supplémentaire dans les cavages ouest
- Précision sur la position de l'hybernaculum
- **Augmentation de la surface préservée** des « *galeries potentiellement favorables* » : conservation de 5000 m² (cavages ouest) avec création d'un ouvrage préservant l'accès

Placoplatre confirme :

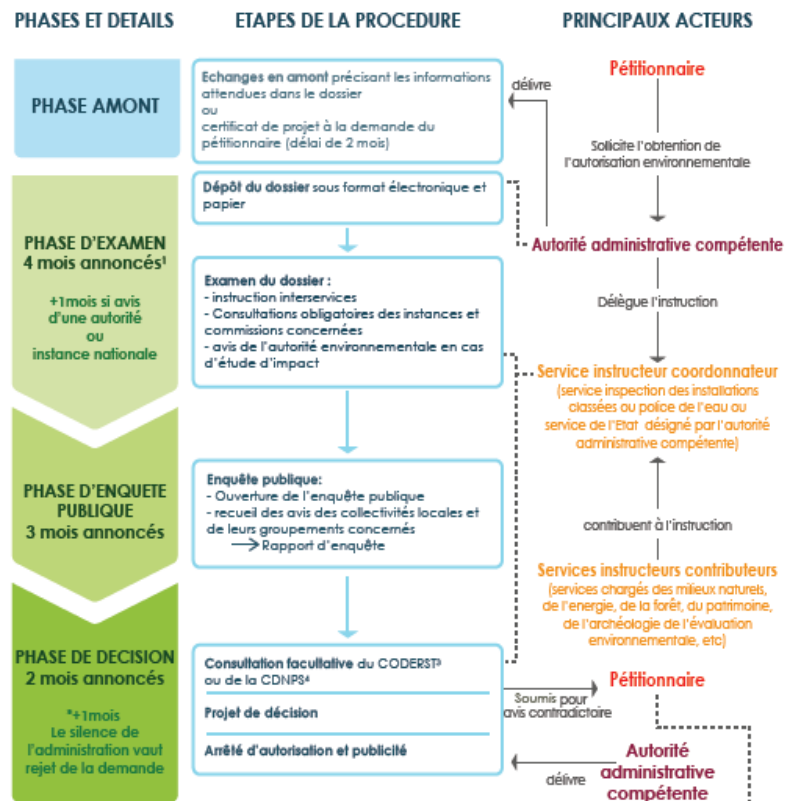
- le maintien des 3 arches voutées au nord des cavages nord pour le swarming
- que les cavages Est (en grande partie remblayés) ne peuvent être conservés (point de départ de l'exploitation)
- que les mesures de réduction et compensation prises entre le 1^{er} avis et le 2nd apportent une forte amélioration en **privilégiant une solution hautement qualitative** pour la préservation des chiroptères (versus quantitatif en m² uniquement).



PROCHAINES ÉTAPES

- **Mise à jour du dossier : DDAE v3**
- 1^{er} semestre 2022 : avis AE
- Juin-juillet 2022 : enquête publique
- **AP pour fin 2022 → Risque de rupture d'alimentation de l'usine si AP retardé**
- **4 ans de travaux préparatoires minimum (fin de la dépollution, découverte) avant d'extraire la 1^{ère} tonne de gypse**
- **2026 : alimentation en G1 pour plâtres Vaujours** car fin des réserves de qualité plâtre de Bernouille

LES ETAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCEDURE



2.

BILAN ENVIRONNEMENTAL DU SITE

A. POINT SUR LE CHANTIER



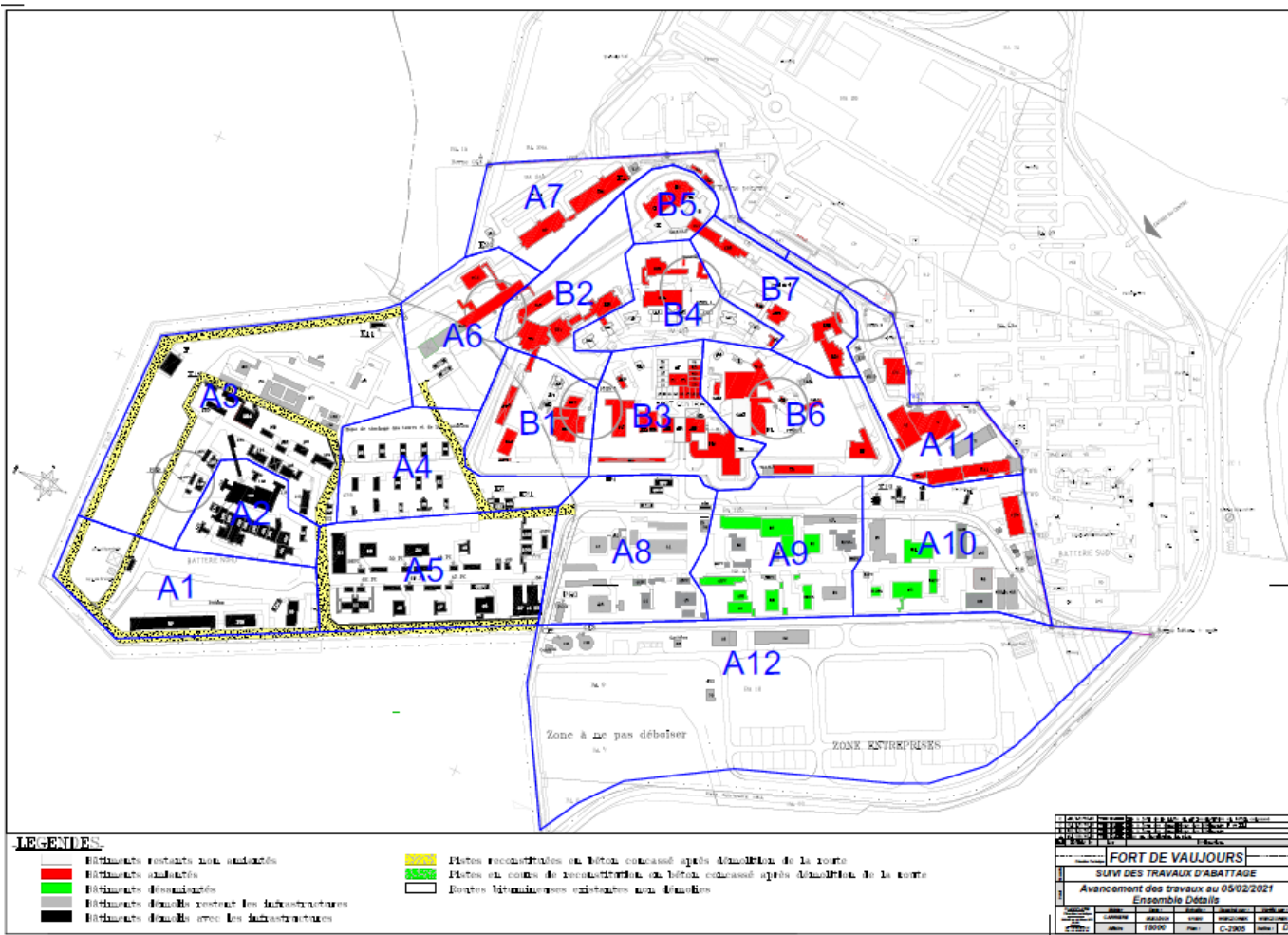


ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2020-2021

6 bâtiments démolis sur Courtry : 2 en 2020 et 4 en 2021



PLAN DE SITUATION : DÉCEMBRE 2021



DÉSAMIANTAGE

- 35 bâtiments désamiantés
- 0 bâtiment restant à traiter

= 100%

TERRASSEMENT

- Travaux de terrassement réalisés à
100%

DÉMOLITION

- 67 bâtiments démolis
- 0 bâtiment restant à démolir

= 100%

CANALISATIONS

- Travaux de retrait des canalisations réalisés
- Absence de pollution pyrotechnique

Bilan au 31.12.21

DÉSAMIANTAGE

- 30 bâtiments désamiantés
- 1 bâtiment restant à traiter

= 97 %

TERRASSEMENT (A8, A9, A10, A12)

- Travaux de terrassement réalisés à

100%

DÉMOLITION

- 45 bâtiments démolis
- 11 bâtiments restant à démolir

= 80%

CANALISATIONS

- Travaux de retrait des canalisations à réaliser (protocole à actualiser)

2022 : 3 bâtiments en cours de démolition
(24 janvier au 04 février)

SITUATION DES TRAVAUX – CE QUI RESTE À FAIRE

Bilan au 31.12.21

VAUJOURS

- Dépollution des 3 tas de terre → 2022
- Traitement des terres amiantées de la zone A3 Est
- Traitement des terres polluées du bâtiment LG3
- Zone d'épandage (pollution chimique des terres) : **en attente modification des SUP**
pour sortir les terres du site vers filière

COURTRY HORS FORT

- Démolition (11 bâtiments + infrastructures + voiries)
- Zone de stockage fuel (pollution chimique des terres)

COURTRY FORT CENTRAL + A6, A7, A11

- Diagnostics et chantiers à planifier

➤ **4 balises installées en limite de propriété (4 points cardinaux)**

- **Aucune anomalie constatée** en dehors d'élévations ponctuelles de radon, confirmé par les mesures APA au pied des balises
- **Dose efficace engagée pour chaque balise < obj dose annuelle max de 100 µSv.**

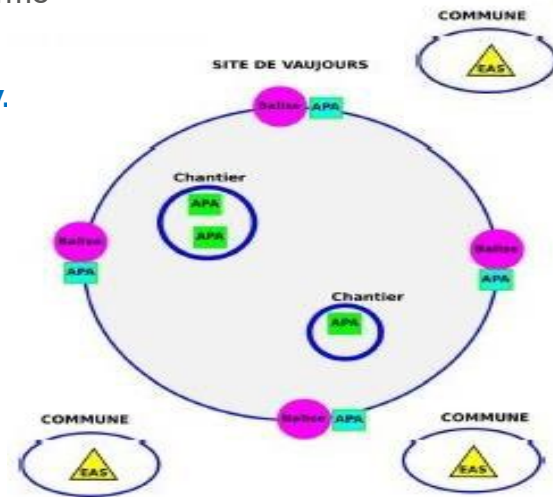
2020	Estimation de la dose efficace engagée (µSv)				
Balise	T1	T2	T3	T4	Total 2020
Nord	11,6	10,7	17,0	6,0	45,3
Sud	7,4	21,2	11,2	5,9	45,7
Est	7,3	10,4	11,2	5,9	60,9
Ouest	19,8	10,4	10,5	7,1	63,5

2021	Estimation de la dose efficace engagée (µSv)				
Balise	T1	T2	T3	T4	Total 2021
Nord	13,3	11,9	9,1	9,2	43,6
Sud	13,9	26,3	8,9	9,2	58,3
Est	12,2	10,2	8,8	8,9	40,1
Ouest	21,2	9,2	11,7	11,3	53,5

- **Aucune anomalie relevée depuis 2016**

➤ **3 balises environnementales installées dans 3 communes (Algade)**

- Vaujours, Villeparisis et Courtry (avril 2019)
- Relevés transmis dans chaque bilan environnemental, mis en ligne sur le site fort-de-vaujours.fr
- **Aucune anomalie observée** (mesures supérieures à la limite de détection de l'appareil - 0,15 µSv /15 jours : OK)





L'EAU – DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Bilan au 31.12.2021

Nappe de l'Eocène supérieur
(nappe profonde)



2 piézomètres sur site
(Pz E – Pz S-02) + Piézomètres régionaux carrières

Nappe de Brie
(nappe perchée)



4 piézomètres & 1 source
(Pz B6 – Pz B8 – Pz B9 – Pz B10 – Source des malades)

Eaux superficielles
(fosse d'Aiguisy, puits)



1 prélèvement

4 campagnes de mesures semestrielles (période de hautes eaux et basses eaux)

2020 : fin juin & fin octobre

2021 : avril & décembre 2021

OK (en attente des résultats)



Bilan au 30.06.2021

❖ **Analyses radiologiques** (*extraits rapports Nudac*) : **aucune anomalie significative**

→ les valeurs mesurées sont du même ordre de grandeur que celles de la précédente campagne.

		piézomètre Pz S-02					piézomètre Pz-E				
		10/04/19	31/10/19	19/06/20	30/10/20	15/04/21	10/04/19	31/10/19	19/06/20	30/10/20	15/04/21
Activité alpha globale	Bq/l	0,45	0,19	0,49	0,14	0,36	0,50	0,31	0,30	0,23	0,30
Activité beta globale	Bq/l	0,39	0,44	0,46	0,18	0,48	0,45	0,30	0,37	0,26	0,32
Uranium total	µg/l	15,3	15,7	11,0	15,7	15,5	14,0	14,6	10,1	14,3	14,6

❖ **Analyses physico-chimiques** (*extraits rapports Nudac*) : **Absence d'impact chimique des travaux en cours**

→ Les données de chaque campagne sont comparables avec les données antérieures locales

❖ Analyses radiologiques (extraits rapports Nudac) : Pas de variation significative des valeurs

→ Les valeurs sont globalement du même ordre de grandeur que pour les campagnes précédentes

		piézomètre Pz-B6					piézomètre Pz-B9					piézomètre Pz-B10				Source des malades				
		09/04/19	06/11/19	23/06/20	29/10/20	21/04/21	09/04/19	06/11/19	23/06/20	29/10/20	21/04/21	10/04/19	23/06/20	29/10/20	21/04/21	10/04/19	06/11/19	23/06/20	29/10/20	21/04/21
Activité alpha globale	Bq/l	0,21	0,15	0,06	0,07	0,05	0,12	0,26	0,03	0,15	0,07	0,18	0,15	0,12	0,17	0,06		0,05		0,05
Activité beta globale	Bq/l	0,23	0,27	0,07	0,06	0,06	0,12	0,50	0,12	0,16	0,04	0,16	0,17	0,17	0,15	<0,04		0,08		0,08
Uranium total	µg/l	2,0	2,1	1,3	2,7	2,3	2,5	2,7	<1,0	4,8	1,7	6,4	4,1	6,5	7,1	1,9		1,3		2,1

❖ Analyses physico-chimiques (extrait rapport Nudac) : Absence d'impact chimique des travaux en cours

→ Les concentrations mesurées sont globalement du même ordre de grandeur que lors des campagnes précédentes

❖ Analyses radiologiques (extrait rapport Nudec) : **Pas de variation significative des valeurs**

➔ Les teneurs sont toujours globalement du même ordre de grandeur

		Fosse d'Aiguisy				
		10/04/19	04/12/19	23/06/20	30/10/20	15/04/21
Activité alpha globale	Bq/l	0,78	0,43	0,30	0,14	0,25
Activité beta globale	Bq/l	1,09	1,07	2,04	2,46	1,05
Uranium total	µg/l	24,9	17,1	6,50	7,30	10,40

❖ Analyses physico-chimiques (extrait rapport Nudec) :

➔ Les teneurs sont globalement toujours du même ordre de grandeur que celles de la campagne précédente

LES DÉCHETS – CUMUL DES MATÉRIAUX SORTIS DU SITE DEPUIS JANVIER 2017

		30/09/2019	31/12/2019	31/03/2020	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2021
Sita (Villeparisis)	Amiante	big bag	663	663	663	663	663
		palettes (300 kg)	111	111	111	111	111
		body bennes (8 t)	85	85	85	85	85
Paprec (Gennevilliers)	DIB	bennes (30 m ³)	7	7	7	8	8
Carrière Le Pin (pistes)	Gravats	camions (10 m ³)	90	90	90	90	90
Lusofer (Vitry)	Ferraille	camions (60 m ³)	55	55	55	55	55
		bennes (30 m ³)	29	29	29	29	29
		tonnes	-	-	23,28	25,28	25,28
Veolia (Goussainville)	Bois	camions (± 25 t)	59	59	59	59	59
		bennes	4	4	4	4	4
ANDRA-CIRES (Morvilliers)	Terre	big-bag	-	-	-	-	37
	Divers	big bag	3	3	3	3	3

DEE : Recyclum – Paprec D3E (Sarcelle)

Prochain enlèvement vers l'ANDRA : mars 2022

- 5 big-bags d'anciens BB, 2 caissons métalliques de ferraille et 2 futs de déchets plastiques

2.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

B. ETUDE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

(Pr. F. de Vathaire)



2 RÉUNIONS ORGANISÉES

- 28.01.2021 et 09.06.2021

→ Présentation des premiers résultats au associations par le Docteur de Vathaire

En attente de l'accès aux bases de données pour la suite de son étude

- Avis de la CNIL attendue pour fin février
- Finalisation de l'étude T2 2022



Division
de Paris

3. **BILAN DE LA PHASE DE DÉPOLLUTION (ASN)**



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2020-2021

Reconditionnement des bigbags de terre

05-22 octobre 2021



Evacuation des BB à l'ANDRA

16 le 02 nov. et 21 le 08 déc. 2021



15 janv. 2021 :

- Demande de renforcer la traçabilité des actions de sensibilisation à la radioprotection des intervenants du chantiers
- Amélioration des conditions de stockage des BB demandée

25 oct. 2021 : inspection réalisée pendant les opérations de tri et de reconditionnement des big-bags de terres faiblement radioactives

- **Pas d'actions correctrices demandées**
- Quelques observations mineures
 - mettre à jour l'affichage au niveau des zones de stockage des bigs-bags
 - transmettre le protocole de suivi radiologique lors de la dépollution des 3 tas de terre
- Bonne tenue du chantier et des documents soulignée



4.

FOSSE D'AIGUISY

APc 06-5015 du 19/12/2006 et AP n°2019-1937 du 18/07/2019 de mise en demeure

- 22 juin & 09 sept.2020 : 2 rapports d'expertise sur des rapports de BG → compléments demandés
- Nov. 2020 : investigations complémentaires réalisées (sondages)
- 3 nouveaux rapports de BG (analyse des reconnaissances géotechniques et des mesures piézométriques, les conditions de stabilité du talus et **la stabilité du profil type des talus de la fosse**) → transmis à l'INERIS entre le 02.04.2021 et le 14.06.2021
- **15.10.2021 : rapport INERIS de finalisation de la tierce expertise**



Principales conclusions de l'INERIS

- les prélèvements sur site et caractérisations en laboratoire des matériaux ont permis de préciser les hypothèses de calcul, d'expliquer les raisons de la ruptureet de réévaluer la stabilité en grand.
- les coefficients de sécurité sont suffisants pour garantir la stabilité au grand glissement sur le long terme.
- la surveillance est renforcée pour la section 5.
- les recommandations de BG sont satisfaisantes, à suivre jusqu'au remblaiement complet de la carrière.
- un drainage interne au remblai sera à dimensionner et mettre en place
- la vitesse à laquelle le remblai pourra être surchargé par phases successives sera à déterminer

17.12.2021

- AP levant la mise en demeure de la fosse d'Aiguisy
- AP complémentaire encadrant la remise en état et la surveillance géotechnique de la fosse d'Aiguisy



Prescriptions complémentaires de l'AP

- **Remise en état**
 - dimensionner et mettre en place un drainage interne au remblai
 - déterminer la vitesse à laquelle le remblai pourra être surchargé par phases successives
 - prise en compte des enjeux écologiques
- **Stabilité géotechnique**
 - suivi des piézomètres et de l'inclinomètre
 - inspection visuelle par géotechnicien des talus de la fosse et relevé topographique
 - suivi de la loupe de glissement (mise en place d'une protection par bâchage réalisée)

DU FORT DE VAUJOURS AU BOIS DE GUISY

Questions diverses.

